



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 4 OCTOBRE 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D13 - Convention de partenariat avec l'association « Comme ça vous chante »

**Date de convocation** : ..... 28 septembre 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoeh CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 4

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Marylène JAUNEAU
Anne-Marie BREDECHE	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Annabel TARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 13 - Convention de partenariat avec l'association « Comme ça vous chante »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre des animations estivales 2018, une résidence d'artistes de l'Orchestre du Grand Village s'est tenue pendant 6 jours à partir du 23 juillet 2018 à l'Abbaye royale, en accord avec l'association « Comme ça vous chante », association de loi 1901 dont le siège social est situé au n° 11 route de Bords – Le Grand Village – 17380 Archingeay.

A l'issue de la résidence, un concert a été donné le 28 juillet 2018 à 20 h 30 dans la Cour du Cloître de l'Abbaye royale.

Le partenariat entre l'association et la commune prévoit que l'association fournisse le spectacle et prenne en charge l'ensemble des charges correspondantes, et que la commune verse une contribution forfaitaire de 10 800 €, de laquelle sera déduite la recette de la billetterie du concert.

La recette du concert du 28 juillet 2018 étant de 2 350 €, le montant que la commune doit verser à l'association est donc de 8 450 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association « Comme ça vous chante » ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer ;
- d'autoriser le paiement de la contribution correspondante de 8 450 €.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2018, par décision modificative de ce jour, compte 62574-3302.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27)

**Pour : 21          Contre : 6          Abstentions : 2**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20181004-  
2018\_10\_D13-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 9 octobre 2018  
  
Affiché le 9 octobre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.